



Organe des Sociétés Canadiennes de Secours Mutuels

9e ANNÉE—NUMÉRO 7

MONTREAL, 15 OCTOBRE 1899

ABONNEMENT : 25c. PAR AN

NOTRE REVUE MENSUELLE

Dans notre *Bulletin* de septembre, nous annoncions aux membres que notre revue mensuelle sortirait au mois d'octobre, dans sa nouvelle toilette. Malheureusement, des circonstances imprévues et incontrôlables, mettent la direction dans l'impossibilité absolue de remplir sa promesse et voici pourquoi. Tous nos confrères ont appris avec peine, la maladie grave de notre habile et distingué secrétaire-archiviste, M. J. G. W. McGown, qui nous prive depuis assez longtemps déjà, de son concours précieux. Le bureau de direction, s'apercevant que la maladie du secrétaire se prolongeait plus longtemps qu'il était en droit d'espérer a dû s'assurer les services d'un assistant de la personne de M. Olivier, qui possédait toutes les qualifications nécessaires à cette fin ; mais à peine était-il à son poste, qu'il est frappé d'une maladie grave à laquelle il succombait le 11 courant.

En présence de cette situation, notre trésorier, M. Roy, a dû se charger de la rédaction et de l'envoi du *Bulletin* pour le mois d'octobre et vous comprendrez facilement, qu'en face des grands changements opérés depuis la convention et la création de nouvelles et nombreuses succursales, M. Roy a déjà, dans son département, autant, sinon plus d'ouvrage qu'il lui est possible d'en faire et que la rédaction du *Bulletin* devra nécessairement se ressentir de toutes ces difficultés survenues si mal à propos.

En plus, nous sommes à faire des réparations considérables à nos bureaux ce qui donne beaucoup d'ouvrage à la direction et cause en même temps beaucoup de retard à la comptabilité. En face de la mauvaise situation où il se trouve placé, le bureau de direction s'est vu forcé, et a décidé de remettre au mois de janvier prochain, l'envoi de notre *Bulletin* sous son nouveau format, alors que nos bureaux seront complètement terminés et dans l'espérance, que d'ici là, notre M. McGown pourra reprendre ses fonctions de secrétaire, ou sinon, que le bureau de direction aura eu le temps de lui trouver un successeur compétent. En attendant nous espérons pouvoir compter sur l'indulgence de tous nos confrères et ce d'autant plus que nous pouvons leur assurer, en toute certitude, qu'ils ne perdront rien pour avoir attendu.

LA DIRECTION.

NOS RÈGLEMENTS

Nous avons le plaisir d'informer nos confrères que les règlements adoptés à la dernière convention ont été sanctionnés par le lieutenant gouverneur en conseil le 10 octobre 1899. Ils ont donc aujourd'hui force de loi.

CONDOLEANCES

Bureau Central

A une réunion spéciale du bureau central de direction de la Société des Artisans Canadiens-Français les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Résolu :

Que les membres du bureau central de direction ont appris avec la plus vive douleur la mort prématurée de leur dévoué assistant-secrétaire, M. Alfred Olivier ;

Que la Société des Artisans perd, dans la personne de M. Olivier un officier intelligent, instruit, intègre et appelé à rendre d'éminents services au bureau central ;

Que copies de la présente résolution soient transmises à la famille du défunt, à *La Presse*, à *La Patrie* et au *Bulletin* de la Société.

Succursale de Saint-Joseph No 58

A sa réunion du 20 septembre dernier le bureau de direction de la succursale Saint-Joseph, a adopté la résolution suivante :

Proposé par M. Oct. Délage, secondé par M. Théo DeLamadeleine et résolu :

Que les officiers et les membres de la succursale Saint-Joseph ont appris avec un profond regret la perte irréparable, que M. Léon Gagné, un de nos directeurs, vient de subir dans la personne de Dame veuve Rebecca Bélanger sa fille, décédée, le 17 septembre dernier.

Qu'il soit résolu que les officiers et les membres de la succursale Saint-Joseph offrent à Monsieur Gagné, leurs plus profondes sympathies de condoléances et que tous prennent une large part dans son affliction et son deuil.

Proposé par M. Jules Trudeau, secondé par M. E. Riendeau que copie des présentes résolutions soient envoyés à M. Gagné, à *La Presse*, et au *Bulletin* de la Société pour publication.

EMILE BLANCHARD,
Sec.-Arch.

J. H. FOISY,
Président.

AVIS

La contribution de la fête patronale pour les membres dépendant de la succursale de Manchester, N. H., est de 25 centins et deviendra exigible le 21 octobre prochain.

(par ordre),

W. S. GAGNON,
Secrétaire.

Résultat des Elections dans les Succursales

(Suite)

SUCCURSALE SAINT-JEAN-BAPTISTE No 50

Wm. Gravel, Président.	Léon Charland,	} Directeurs.
Pierre Bédard, 1er Vice-Prés.	Ant. Audette,	
A. B. Poitevin, 2e Vice-Prés.	Godfroi Pelletier,	
Joseph Lozeau, Sec.-Arch.	F. X. Paquette,	} Censeurs.
J. D. Coutlée, Trésorier.	Prud. Paquette,	
Oswald Lachance, 1er Com.-Ord.	Nap. Monast.	
H. Branchaud, 2e Com.-Ord.	Abond. Paquette,	} Censeurs.
	Thom. Lamanque,	

SUCCURSALE DE BERTHIER, No 57

Inaugurée le 31 août 1899

Révd. M. J. B. Champoux, v. f. chapelain.

A. L. Caisse, Président.	D. Tessier,	} Directeurs.
A. L. Aubin, 1er Vice-Prés.	S. Bailleux,	
J. O. Tellier, 2e Vice-Prés.	A. Rochette,	
L. D. DeGrandpré, Sec.-Trés.	L. Bourgeois,	} Censeurs.
Jos. Bacon, 1er Com.-Ord.	F. E. Rouleau,	
A. Filiatrault, 2e Com.-Ord.	J. O. Daviau,	
	N. Dorval,	

SUCCURSALE DE SAINT-JOSEPH, No 58

Inaugurée le 3 septembre 1899

Révd. M. J. U. Leclerc, ch. hon., v. f., curé, chapelain.

J. H. Foisy, Président.	Eug Riendeau,	} Directeurs.
Oct. Delage, 1er Vice-Prés.	O. T. Sawyer,	
Théo. DeLamadeleine, 2e Vice-P.	J. A. Girard,	
E. Blanchard, Sec.-Trés.	Léon Gagné,	} Censeurs.
Henri Leduc, 1er Com.-Ord.	Jul. Trudeau,	
H. N. Tremblay, 2e Com.-Ord.	Narcisse Lemieux,	
	Benj. Dagenais,	
	J. Guimond,	

SUCCURSALE DE LANORAIE No 59

Inaugurée le 17 septembre 1899

Révd M. A. Dufour, chapelain

Ed. Heguenaud, Président.	Moïse Boiajolie,	} Directeurs.
A. Ferland, 1er Vice-Prés.	Em. Jetté,	
F. Bourgeois, 2e Vice-Prés.	Jonas Boiajolie,	
L. St-Germain, Sec.-Trés.	Israël Robillard,	} Censeurs.
Ed. Valois, 1er Com.-Ord.	D. Trempe,	
A. Perrault, 2e Com.-Ord.	G. Delorme,	
	Jos. Touzin,	

SUCCURSALE DE VERCHERES No 60

Inaugurée le 1 octobre 1899

Révd M. A. Bérard, chapelain

F. X. Bouvier, Président.	Art. Savaria,	} Directeurs.
Jos. Brien, 1er Vice-Prés.	H. Bousquet,	
Ph. Charbonneau, 2e Vice-Prés.	Ch. Chaput,	
Ph. Pigeon, Sec.-Trés.	Ad. Bissonnette,	} Censeurs.
Art. Benoît, 1er Com.-Ord.	R. J. L. Perreault,	
Az. Messier, 2e Com.-Ord.	J. H. Dansereau,	
	L. N. Dansereau,	

LES ARTISANS A GREENVILLE, N. H.

Dimanche dernier, le 8 octobre courant, avait lieu à Greenville, N. H., l'inauguration solennelle et l'installation des officiers de la succursale No 61 de la Société des Artisans Canadiens-Français.

Le bureau central était représenté par MM. J. V. Desaulniers, censeur-général et Nap. Lachance, inspecteur-général. MM. S. Noury, de la succursale de Manchester; H. Arvisais, de Lowell; L. Dozois, Z. Caron et Fluet de la succursale de Fitchburg, étaient au nombre des invités.

La salle du "Club dramatique" avait été superbement décorée pour la circonstance.

Les officiers suivants ont été revêtus de l'insigne de leur dignité.

- Rév. F. J. E. Devoy, Chapelain,
- MM. J. T. Mercier, Président.
- E. Lafortune, 1er Vice-Président.
- S. Ricard, 2me Vice-Président.
- M. Hogan, Sec.-Trésorier.
- M. Bélanger, 1er Com.-Ordonnateur.
- E. Boisvert, 2me " "
- A. Vincent, Directeur.
- A. Thibault, " "
- E. Casavant, " "
- O. J. Lussier, " "
- Rév. F. J. E. Devoy, Censeur
- D. Giroûard, " "
- J. F. P. Lalonde, " "
- Dr Chs B. Charest, Médecin Examineur

Des discours ont été prononcés par MM. J. F. Mercier, J. V. Desaulniers, Rév. F. J. E. Devoy, L. Dozois et Nap. Lachance.

Puis un superbe banquet suivi de l'exécution d'un programme dramatique et musical très varié.

La Société prend depuis quelque temps des développements considérables qui accusent son extrême vitalité.

Nos confrères de Greenville se proposent de remporter plusieurs prix dans le concours qui a actuellement lieu; et nul doute qu'ils disputeront chaleureusement les palmes aux succursales sœurs quoiqu'ils ne soient arrivés qu'à la onzième heure.

Adresses des Secrétaires-Archivistes et des Secrétaires Trésoriers des Succursales

No 1 Québec,	P. E. E. Bélanger, S.-A., 55 d'Aiguillon.
"	L. N. Vallarand S.-T., 58 des Prairies.
2 Lévis,	J. Octave Lavade, S.-A., Boîte 66.
"	Joseph Deisle, S.-T., Boîte
" 3 Trois-Rivières,	J. M. Bellemare, S.-A.
"	Chs. D. Hébert, S.-T.
" 4 Saint-Hyacinthe,	J. M. Palardy, S.-A., et S.-T.
" 5 Saint-Jean,	A. N. Deland, S.-A., et S.-T.
" 6 Sorcel.	J. R. A. Cardin, S.-A.
"	J. A. Villiard, S.-T.
" 7 Farnham,	J. E. Campbell, S.-T.
" 8 Drummondville,	D. Turner, S.-A.
"	J. O. Bousquet, S.-T.
" 9 Valleyfield,	J. H. Doray, S.-A., et S.-T.
" 10 Ottawa,	L. A. Trépanier, S.-A., 301 St-André
"	C. J. Bétéz, S.-T., 43 Friel.
" 11 Worcester, Mass.	O. A. Bourke, S.-T., 50 Grand St.
" 12 Manchester, N.-H.	W. S. Gagnon, S.-A., 318 Cartier.
"	Sabin Noury, S.-T., 323 Dabouge.

No 13 Woonsocket, R. I.	Oliva Bélanger, S.-A., 87 East Front St.
"	Art. Decelles, S.-T., 17 Cumberland St.
" 14 Biddeford, Me.	Félix Landry, S.-A., 31 Emery.
"	J. P. Gendron, S.-T., 4 Graham.
" 15 Lowell, Mass.	Jos. Berthiaume, S.-T., 17 Dodge St.
"	I. L. Fortin, S.-A., 331 Moody St.
" 16 Haverhill, Mass.	H. Beauchemin, S.-A., 46 Lock St.
"	I. N. Bérubé, S.-T., 169, rue Washington.
" 17 Salem,	T. Bouchard, S.-A.
"	A. Côté, S.-T.
" 18 Providence, R. I.	J. A. Pelchat, S.-A., 8 Tiber St.
"	Ed. Beaupré, S.-T., 30 Wilson St.
" 19 Fall River, Mass.	O. E. Chrétien, S.-T., 264 Flint.
"	J. S. S. Campbell, S.-A., 395 Quequehan St.
" 20 Holyoke, Mass.	Chs. U. Roy, S.-T., 291 Main.
"	J. A. C. Chapdelaine, S.-A., 11 Spring.
" 21 Sherbrooke,	Azarie Lefrançois, S.-A., Boîte 276.
"	G. H. Vaillancourt, S.-T.
" 22 Magog.	H. Jasmin, S.-A., et S.-T.
" 23 Saint-Félix-de-Valois,	J. H. Lavallée, S.-A.
"	L. O. Brissette, S.-T.
No 24 Sainte-Geneviève,	Alph. Boileau, S.-A.
"	Dr D. Ladouceur, S.-T.
" 25 Alfred, Ont.	Jos. Brisebois, S.-A.
"	Jos. Cadieux, S.-T.,
" 26 Saint-Romuald,	Isale Morency, S.-A.
"	J. A. Marier, S.-T.
" 27 Saint-Jérôme,	E. Gauthier, S.-A.
"	J. D. Guay, S.-T.
" 28 Saint-Jean-d'Eschailion,	Victor Héroux, S.-A.
"	Alphonse Douville, S.-T.
" 29 Lachine,	Jos. Fournier, S.-T., et S.-A.
" 30 Saint-Paul l'Ermité,	Hor. Pauzé, S.-A.
"	O. Séguin, S.-T.
" 31 Lewiston, Me.	J. L. Michand, S.-A., 172 Lincoln.
"	J. A. Pion, St., S.-T., 197 Lincoln.
" 32 Joliette,	C. G. H. Beaudoin, S.-A., et S.-T.
" 33 Terrebonne,	G. Beausoleil, S.-A.
"	Léon Gareau, S.-T.
" 34 Sainte-Martine,	Médéric Lazure, S.-A.
"	Guillaume Gagnier, S.-T.
" 35 New-Bedford, Mass.	Théo Quintin, S.-T., 132 Cedar Grove St.
"	P. Bernier, S.-A., 235 North front St.
" 36 Ware,	H. W. Laplante, S.-T.
"	Oscar A. Fournier, S.-A.
" 37 Springfield,	Victor Gagnon, S.-T., 611 Main St.
"	N. E. St-Jacques, S.-A., 75 Howard St.
" 38 Fitchburg,	Arthur Lagacé, S.-A., et S.-T., 175 Fairmont
" 39 Lawrence,	Jos. Pelletier, S.-A., 393 Common St.
"	Siméon Viger, S.-T., 56 Hampshire St.
" 40 Sainte-Brigide,	J. S. Feisdale, S.-T., 1374 Ste-Catherine.
" 41 Saint-Enfant-Jéous,	Jos. Paquette, S.-T., et S.-A., 1646 St-Laurent
" 42 St-Charles,	J. A. Trudel, S.-A., et S.-T., 314 Centre.
" 43 St-Jacques de l'Aobig,	P. Mainville, S.-A., et S.-T.
" 44 Sacré-Coeur,	U. N. Demers, S.-A., et S.-T., 1111 Ontario
" 45 St-Lin,	R. C. Laurier, S.-T.
" 46 St-Henri,	J. E. Lague, S.-A., et S.-T. 3602 N.-D.
" 47 St-Louis de France,	J. A. Brisebois, S.-A., et S.-T., 873 St-André
" 48 St-Vincent de Montréal,	L. P. Lamarre, " 427 Fallum.
" 49 Hochelaga,	A. A. Gibeault, S.-T., 16, Desery.
" 50 St-Jesu-Baptiste,	J. D. Coutlée, S.-T., 774, Sanguinet.
" 51 Maisonneuve,	Aug. Gauthier, S.-T., 72 av Letourneux.
" 52 Notre-Dame,	L. A. Morin, 115, St-François-Xavier.
" 53 Ste-Cunégonde,	Alq. Ducharme, 284 Richelieu.
" 54 St-Jacques,	C. J. Cadotte, 89 St-Hubert.
" 55 St-Martin,	J.-A. Lachaine, S.-A. et S. T.,
" 56 St-Rémi,	L. M. Cornellier, S.-A., et S.-T.
" 57 Borhler,	L. J. DeGrandpré, S. A. et S.-T.
" 58 St-Joseph,	E. Blanchard, S.-A., et S.-T., 125 Chatham.
" 59 Lanoraic,	Louis St-Germain, M. D., S.-A. et S.-T.
" 60 Vershères,	P. Pigeon, S.-A. et S.-T.
61 Greenville, N.-H.,	Martin Hogan, S. T. et S. A.

Au 31 août dernier le nombre des membres était de 13,497 ; augmentation durant le mois : 158.

BUREAUX DE PERCEPTION

Bureau central

Le bureau central sera ouvert tous les jours de 9 heures a. m. à 5 heures p. m. et le mardi soir de 8 à 9 heures.

- 5 Collecteur No 1, J. B. H. Garifpy, Montréal.
- 8 Longuenil, Edm. Carrière, mardi et samedi soir.
- 8 Laprairie, Jos. Barbeau,
- 15 St-Agathe des Monts, E. D. Godon.
- 17 Wendover, Ont., Alph. Boudreau.
- 18 Ste-Rose, S. Papineau.
- 19 Ste-Anne de la Pêrade, Dr F. A. Marcotte.
- 20 St-Laurent, J. A. E. Groulx, M. D.
- 21 Ste-Anne de Bellevue, Dr L. N. F. Cypriot.

- 23 Sainte-Thérèse, J. E. Desjardins.
- 25 Ste-Scholastique, Simon Cyr.
- 26 St-Eustache, A. P. Belair.
- 27 Ste-Anne des Plaines, Dr F. Saint-Jacques.
- 28 Pointe-aux-Trembles, Richmond Desolles.
- 30 Collecteur No 2, Joseph Asselin, Montréal.
- 32 Belœil, Fabien Brodeur.
- 33 St-Basile, Aimé Lambert.
- 34 Bordeaux, Adolphe Prevost.
- 35 Sault-au-Récollet, J. I. Nadon.
- 37 Saint-Hubert, Fra Charron.
- 39 Ste-Julienne, Alfred Perrault.
- 42 Côte des Neiges, A. O. Desrosiers.
- 43 Roberval, A. Duhamel.
- 44 St-Constant,

- 46 Thurso, G. Gagnon.
- 47 St-Philippe de Laprairie, F. C. Larose.
- 50 St-Bruno, Ephrem Huet.
- 52 Eastman, Qué.
- 55 La Patrie, Quo, Dr Chs F. X. Prévost.
- 56 Newton, Mass., W. H. Desrosiers, corner Faxon and California St.
- 59 Boston Mass., Alph. Verdon, 25, Forbes St.
- 60 DeLorimier, M. A. Campeau, 163, Chaussée.
- 61 Granby, Edgar Duhamel.
- 62 Winooski, Vt., J. B. E. Chevrier.
- 63 St-Gabriel de Brandon, Edm. Paquin.
- 64 Cohoes, N.-Y., F. W. Vaine, 34, Congress St.
- 66 Belle Rivière, Ont., Fred. Adam.
- 75 Saint-Boniface, Man., J.-Bte Leclerc.

AVIS — Messieurs les percepteurs sont priés de faire leur rapport avant le 20 de chaque mois.

Succursales

QUÉBEC 1. — G. A. Paradis, 402, St-Jean, Québec ; M. T. Pageot à l'ancienne Lorette ; M. P. Rainville, à Beauport et à l'Ange-Gardien ; Dr Waters, St-Augustin ; Dr A. Bédard, jeune Lorette ; E. Doucet, Charlesbourg ; Elzéar Audibert, 81, Boulevard Langelier, samedi soir de 7 à 9 hrs ; M. Irénés Marquis, Ste-Anne de Beaupré ; M. A. E. Michon, Montmagny ; E. P. Bérubé, Hedleyville, près Québec ; Siméon Bernard N. P. Lotbinière comté de Lotbinière ; Ulric L'Heureux, Ste-Foye, comté de Québec.

LÉVIS 2. — L. T. Blagdon, Fraserville ; J. H. Dutil, Somerset ; Dr J. Paradis, Kamouraska ; Elzéar Boutet, Cap St-Ignace ; Swibert Carrière, Saint-Charles de Bellechasse ; Stanislas Routhier, Ste-Marie, Beauce, et les paroisses environnantes ; J. Ed. Bernier, Chaudière Station et les environs, L. de G. Belzile, Rimouski.

TROIS-RIVIÈRES 3. — M. Bellemare, Trois-Rivières ; E. Dubord, Champlain ; B. W. Piché, Louiseville ; J. P. Grimard, Yamachiche ; H. P. Rouleau, Victoriaville ; J. H. Baril, Gentilly ; Hon. Désilets, Bécancour ; Jules Dan-Batiscan ; Ste-Thècle ; Alf. Bournival, St-Barnabé ; J. O. Laocourrière, durant ; Wilfrid Camyrand, Nicolet ; Tel. Lang, Grand'mère.

ST-HYACINTHE 4. — J. E. Marcile, Actonville ; M. Fitzgibbons, Upton ; J. A. Hébert, St-Charles, rivièra Richelieu ; L. O. Dauray, St-Denis ; J. El Benoit, Ste-Hélène ; H. de Grandpré, St-Valérien ; Z. L. Marchessault, St-Damase ; R. Brault, Roxton Pond ; J.-B. Archambeault, St-Guillaume ; Ant. A. Brodeur, Milton ; Dr O. Berthiaume, St-Liboire ; J. E. Phaneuf, Saint-Hugues.

ST-JEAN 5. — J. A. Nadeau, Iberville.

SOREL 6. — T. C. Ménard, St-Ours ; J. B. R. Gervais, Contrecoeur ; Jos. Lapierte, St-Antoine ; Fra. Lanciult, Ste-Anne de Sorel ; J. M. Brisebois, Pierreville ; Dr P. Gagnier, St-Aimé.

FARNHAM 7. — E. M. Plante, Notre-Dame de Stanbridge. Ouvert tous les lundis soirs, et les 15, 16 et 17 de chaque mois de 6 à 8 hrs ; J. A. Boisvert, Cowansville.

DRUMMONDVILLE 8. — Calixte Lavoie, St-Cyrille de Wendover ; L. N. Cotnoir, St-Germain de Grantham ; Alma Letendre, St-Bonaventure d'Upton.

VALLEYFIELD 9. — Adélar Vian, St-Louis de Gonzague ; J. H. Lefebvre, Howick ; J. E. D'Aoust, Ormstown.

OTTAWA 10. — C. J. Bédard, 43 rue Friel ; P. H. Charron, coin des rues Principale et du Lac, Hull, P. Q., le mercredi soir de chaque semaine ; Cléophas Laframboise, South Indian Ont. ; Wilfrid Thivierge, Clarence Creek,

Ont. ; Chs. A. Monjeon pour l'Ange Gardien, East Templeton et Perkins-Mills ; Rév. S. Hudson, Rockland Ont. ; Nap. Gélinau, Châte à Blondéau.

WORCESTER 11. — Alfred Roy, 80, Park St. ; Elzéar Birtz, 52, Wall Street Pierre Lefebvre, Oakdale, Mass. ; H. Vigoant, Milbury, Mass. ; Joseph Hénault, Webster, Mass. ; E. M. Demers, West Gardner, Jos. Malo, Manchang, Mass ; Dr H. J. Levasseur, Northbridge, Mass.

MANCHESTER, N. H. 12. — Jos. Catudal, 101, Central St.

LOWELL 15. — Jos. Berthiaume, le lundi soir et le samedi après-midi, 17, rue Dodge ; le jeudi soir à la salle "Associate Building" rue Merrimack.

PROVIDENCE 18. — Jos. Stan. Beauregard, 41 Sylvain St., Central Falls, R. I., et pour Pawtucket, R. I.

FALL RIVER 19. — L. C. St-Jacques 792, King Philip St.

SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS 23. — Jérémie Boucher, Sainte-Emélie de l'Énergie ; Louis Jacques, Saint-Gabriel de Brandon.

ST-JEAN DES CHAILLONS 28. — F. Eug. Parrot, Leclerville.

SAINT-PAUL L'ERMITE 30. — F. X. Lemire, L'Assomption.

LEWISTON 31. — Ovide Côté, Franklin St., Augusta, Me.

TERRERBONNE 33. — G. S. Malepart, Saint-Vincent de Paul.

STE-MARTINE 34. — Joseph Laberge, Chateauguay ; F. X. Nadon, St-Etienne ; Jos. Pesant, Ste-Philomène ; F.-X. Lasalle, St-Antoine abbé ; D. M. D. Chouinard, St-Isidore.

NEW-BEDFORD 35. — Félix Tétreault, 40 rue Independent, tous les mardis soirs.

LAWRENCE, MASS. 39. — M. Siméon Viger informe les membres que son bureau sera ouvert tous les jours au No 66, rue Hampshire.

ST-ENFANT-JÉSUS 41. — Hor. Lemieux, 747, rue Huntly.

ST-LYN 45. — Dr Joseph M. Aumont, St-Esprit.

ST-LOUIS DE FRANCE 47. — J. A. Brisebois, tous les lundis soirs de 7 à 9 heures, au No 707 Cadioux ; tous les mardis soirs de 7 à 9 heures au No 673 rue St-André.

MAISONNEUVE 51. — Aug. Gauthier, 73, Ave Letourneur, ouvert le lundi.

SAINT-NÉMI 56. — M. Coupal, Saint-Michel Archange ; Chs. Bédard, Saint-Edouard de Napierville.

BERTHIER 57. — Jos. Payette, Saint-Cuthbert ; F. E. Rouleau, Saint-Barthéleml.

LANORAIE 59. — F. Boizeau, Lavaltrie.

VERCHÈRES 60. — P. Charbonneau, Varennes ; Jos. Brunot, Sainte-Julie de Verchères.

EXTRAIT
DES
NOUVEAUX REGLEMENTS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ARTISANS
CANADIENS-FRANÇAIS

ART. 54.—Un sociétaire appartenant aux deux caisses qui se laisse arriérer de six piastres ou plus, en total, dans ses contributions mensuelles ou autres redevances, devient non seulement déchu, par le fait même, de tout droit aux bénéfices en maladie, mais, en plus de tout droit à l'indemnité payable à la mort, s'il décède dans cet état. Et dans ce dernier cas, ses ayants-droit n'ont aucun recours contre la société.

Le sociétaire quitte, dans les trois mois, et du consentement du bureau de direction, être relevé de cette déchéance, pourvu qu'il acquitte tout ce qu'il doit à la société. Après ce dernier délai de trois mois, il cesse par le fait même d'être membre.

Cet article ne prendra effet contre les membres arriérés que trois mois après la sanction des présents règlements par le Lieutenant-Gouverneur en conseil. Ces dits trois mois se compteront à partir du premier jour du mois qui suivra la dite sanction.

ART. 55.—Un membre arriéré de six piastres peut être rayé définitivement par le bureau de direction.

ART. 56.—Toute démission volontaire n'est valable qu'en autant qu'elle a été adressée par écrit au bureau de direction et reçue par ce dernier.

ART. 57.—Le sociétaire démissionnaire ou rayé peut être réintégré dans la société, à la discrétion du bureau, pourvu qu'il ne dépasse pas l'âge de quarante-cinq ans, qu'il subisse à ses frais un nouvel examen médical, et qu'il paie les droits d'entrée et toutes les quotités échues lors de sa radiation, déchéance ou démission.

ART. 58.—L'abandon de la religion catholique, l'affiliation à une société secrète ou à toute autre condamnée par l'Eglise, l'ivresse habituelle, l'abandon de sa femme ou de ses enfants sans pourvoir à leurs besoins, le fait de ne pas avoir sciemment déclaré la vérité dans son examen médical, l'immoralité notoire, la condamnation à une amende ou à l'emprisonnement pour félonies ou actes criminels considérés assez graves, le fait d'avoir fraudé la société en retirant des bénéfices, ou autrement, entraînent, après leur constatation, l'expulsion du membre coupable et la perte de tous ses bénéfices.

ART. 59.—Néanmoins, si l'expulsion du coupable est basée sur son ivresse ou sur l'abandon de sa femme et de ses enfants, l'exécution de la sentence peut être suspendue sur sa promesse de s'abstenir de boissons enivrantes ou de pourvoir aux moyens d'existence de sa femme et de ses enfants; pourvu toutefois que l'ivresse habituelle n'ait pas déjà affecté sa santé au point de compromettre l'intérêt de la société. En cas d'infidélité à sa promesse, la sentence devient exécutoire sur décision du bureau de direction.

ART. 60.—La décision des directeurs et des censeurs en matière d'expulsion, après enquête, est finale et sans appel, et entraîne, par le fait, pour l'expulsé, la perte de tous ses

déboursés (à l'exception de ceux qui se trouvent alors payés en avant), ainsi que de tous bénéfices tant pour lui que pour ses ayants-droit.

ART. 61.—Tout membre qui a cessé de faire partie de la société, perd sans retour le montant de ses contributions et n'a droit à aucun remboursement, à l'exception toutefois des contributions payées d'avance.

ART. 62.—Tout membre appartenant à l'une ou à l'autre caisse, qui néglige de payer régulièrement ses versements à la société, paie dix pour cent sur les dites sommes, du moment que les dits comptes sont remis entre les mains d'un percepteur. Ce pourcentage est employé à payer les frais de perception. Les pouvoirs et devoirs de ce percepteur se bornent à toucher les argents qui lui sont payés, à en donner reçu et à faire remise, chaque semaine, au trésorier.

ART. 63.—Tous les membres de la société sont tenus, sous peine de cinquante centins d'amende, de faire connaître dans le délai d'un mois, leur changement de résidence au secrétaire de leur succursale.

ART. 64.—Un membre de la société peut être transféré d'une succursale à une autre, pourvu qu'il n'y doive rien à la société et qu'il produise une carte signée du président et du secrétaire de sa succursale, et qu'il paye cinquante centins au bureau qui lui délivre la dite feuille de transfert ou de permutation.

ART. 79.—La convention ou assemblée des délégués aura lieu, tous les ans, à Montréal, aux époques fixées par le bureau central, à moins que, sur un vote des deux tiers des membres présents, elle décide de siéger ailleurs.

ART. 80.—Il pourra aussi être tenu des assemblées extraordinaires des délégués de la dernière convention, sur résolution des deux tiers des membres du bureau central, y compris les censeurs, ou sur demande d'au moins un tiers des bureaux de direction de succursales.

ART. 81.—Si la convocation est faite par le Bureau central, avis par lettre recommandée en est donné immédiatement au bureau de direction de chaque succursale, au moins 20 jours à l'avance. Dans le cas de demande par les bureaux de direction des succursales, ce délai date de la signification de cette demande au bureau central.

ART. 82.—Les délégués doivent se présenter au jour et à l'endroit indiqués par le bureau central dans l'avis de convocation de la convention. Avant d'être admis à la convention, chaque délégué présente un certificat signé par le président et par le secrétaire de sa succursale, établissant qu'il appartient aux deux caisses, qu'il a été légalement élu délégué, qu'il a qualité à cet effet et qu'il est en règle avec la Société.

ART. 83.—Les officiers de la convention sont : le Président général, les deux vice-présidents généraux, le secrétaire général, le trésorier général, les deux commissaires-ordonnateurs généraux, les cinq autres directeurs et les trois censeurs du bureau central. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été régulièrement élus.

ART. 84.—La convention a le pouvoir exclusif de faire et de passer les règlements qui régissent la société et de les amender, changer ou modifier; de régler les conditions auxquelles toute personne devient membre ou continue de l'être; de fixer le taux de subvention et de bénéfice de chacun des membres au cas de maladie et au cas de décès, le lieu et le temps auxquels cette subvention et ces bénéfices sont payables; de faire généralement tous les règlements propres à assurer le bon fonctionnement de la société.

ART. 89.—La convention juge des causes de délégation contestée et des appels des décisions du bureau central ; elle reçoit les communications et les requêtes des succursales et elle y fait droit.

ART. 115.—La convention pourra élire deux auditeurs, dont les devoirs seront d'examiner les livres et de s'assurer, de l'exactitude de la comptabilité du bureau central à chaque semestre financier et de publier leur rapport dans le *Bulletin* officiel. La plus grande latitude leur est accordée dans l'exercice de leurs fonctions. La convention fixe leurs honoraires.

ART. 122.—Le bureau central est revêtu de tous les pouvoirs exécutifs de la société ; il dirige tous les travaux de la société d'après les règlements établis par la convention, et il a la surveillance générale et entière des affaires de la société en sa qualité de conseil exécutif.

ART. 123.—Il a le pouvoir d'établir, par le vote des deux tiers des membres du bureau et des censeurs, des succursales de la société.

ART. 124.—Il interprète les règlements, et ses décisions sont obligatoires ; néanmoins, on peut interjeter appel de ces décisions à la convention régulière suivante.

ART. 132.—Il délègue, quand il le juge à propos, dans chaque succursale, et ce aux frais de la société, un membre pour se rendre compte de l'état financier et de l'administration générale des affaires des dites succursales.

ART. 143.—Le bureau central peut transférer les membres qui dépendent de lui à toute succursale selon qu'il le juge à propos, en faisant toutefois attention aux limites paroissiales.

ART. 155.—Le nombre de membres requis pour l'établissement d'une succursale est d'au moins cinquante.

ART. 167.—Aucune succursale de moins de cent membres ne doit dépenser pour ses frais d'administration plus de vingt-cinq pour cent des contributions mensuelles perçues de ses membres.

Les succursales de cent membres et plus ne devront pas dépenser, pour frais d'administration, plus de vingt pour cent des dites contributions mensuelles.

Tout surplus de dépenses d'administration qui n'aurait pas été préalablement autorisé par le bureau central, est à la charge des membres de ces succursales et est payé au moyen d'une cotisation spéciale faite par le bureau central.

ART. 184.—L'assemblée générale se compose de tous les membres de la succursale, qui tous ont voix délibérative.

ART. 185.—La convocation des assemblées générales des

succursales a lieu par la voix du journal officiel de la société ou, à son défaut, de deux journaux français publiés dans la localité, au moins huit jours d'avance, ou par un avis expédié par la maille à chacun des membres.

ART. 136.—Il y a annuellement deux assemblées générales, et elles sont tenues dans les dix premiers jours de février et d'août.

ART. 187.—L'assemblée générale est présidée par le président de la succursale ou par l'un des vice-présidents ; à leur défaut, le bureau de direction choisit dans son sein celui qui doit présider.

ART. 188.—Le bureau de direction ainsi que celui des censeurs doivent être au complet à toute assemblée générale, à moins de causes graves communiquées d'avance.

ART. 189.—L'ouverture de la séance de toute assemblée générale par le président d'office se fait par la prière, et l'on procède ensuite à la discussion sur les affaires de la succursale dans l'ordre suivant :

1o Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale et des assemblées extraordinaires convoquées dans l'intervalle ;

2o Lecture, par le secrétaire, du rapport des directeurs pour le semestre écoulé, et de l'état des présences et des absences aux séances du bureau pendant le dit semestre ;

3o Lecture du rapport détaillé du trésorier pour le dernier exercice financier ;

4o Lecture du rapport des censeurs, sur l'exactitude des comptes soumis à l'assemblée et dont ils ont dû vérifier tous les détails ;

5o Interpellations par les membres, relativement aux sujets qui ont été présentés dans les rapports susdits et discussion des comptes, s'il y a lieu ;

6o Remarques sur le dernier exercice, par le président ;

7o Adoption des différents rapports présentés ;

8o Remarques par l'aumônier ou par d'autres personnes invitées ;

9o Election des directeurs et des censeurs ;

10o L'élection du bureau terminée, suivant l'article 218, le président élu prend le fauteuil, et l'assemblée entend alors les remarques, les motions présentées tant par la direction que par les membres, et délibère et décide sur leur opportunité ;

11o Ajournement.

ART. 190.—Des assemblées générales extraordinaires des succursales peuvent être convoquées par le bureau de direction ou par les censeurs ; soumises aux mêmes règlements que les assemblées régulières, elles statuent uniquement sur l'objet qui motive leur convocation, lequel est indiqué dans l'avis de convocation.

AVIS DE DECES

Appel Mensuel No 10 — 1899

Appel	Noms et prénoms	No du Livret	Bureau ou Succursale	Résidence	Profession	Age	Date du décès	Cause du décès	Date de l'admission	Examiné par
647	C. R. Dorouin	113	St-Jacques	663 Dorchester	Marchand	86	7 Sept. '99	Cancer d'estom	29 Oct. '89	Dr L. R. Bonoit
648	James Pearson	183	St-Louis Franc	619 Sanguinet	Boucher	69	7 " '99	Tuberculose	6 Janv. '86	" Alex. Germain.
649	Adelard Robitaille	416	Lévis	Lévis	Journaller	28	9 " '99	Piobémie	1 Août '93	" Jos. A. Ladrière
*650	Ferdinand Lacourse	30	Ottawa	Ottawa	Journaller	53	15 " '99	Maladie de cœur	1 Déc. '94	" G. R. Chevrier
651	Oliva Goyer	6952	Montréal	St-Laurent	Cultivateur	23	28 " '99	Phthise pulm.	11 Juillet '98	" J. A. E. Groux
652	J.-Bte Doré	223	St J. Baptiste	790 St Dominique	Charretier	48	28 " '99	Paralyse génér.	6 Nov. '88	" A. Germain
653	William Abram	421	Trois-Rivières	Trois-Rivières	Contre-maitre	44	30 " '99	Epithelioma	19 Fév. '99	" E. F. Panneton

La contribution à ces décès au montant de \$0.65 est maintenant due et sera exigible le 21 novembre 1899.

* Les représentants de M. Ferdinand Lacourse n'ont droit qu'à \$600.00. (Union Saint-Thomas).

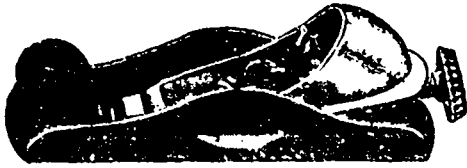
HENRI ROY, Trés.-Gén.

ETAT DE LA CAISSE DU BUREAU PRINCIPAL (à Montréal) POUR AOUT 1899

RECETTES		DÉBOURSÉS	
A Balance en mains et en banque.....	\$14,000.88	Par Bénéfices aux malades.....	50.59
" Droits d'entrées.....	115.50	" Examens médicaux.....	494.68
" Contribution aux décès.....	2,275.05	" Salaires.....	123.42
" Cotisation mensuelle.....	1,334.55	" Commission.....	88.51
" Examens médicaux.....	23.00	" Dépenses générales.....	5.60
" Certificats d'admission.....	9.75	" Entretien de la salle.....	93.90
" Allocations.....		" Impressions et papeteries.....	190.18
" Argt. reçu succ. No 1 Québec.....	1,331.90	" Le Bulletin.....	15.00
" " " " 2 Lévis.....	525.60	" Effets de bureau.....	
" " " " 3 Trois-Rivières..	332.85	" Loyer.....	10.40
" " " " 4 St-Hyacinthe..	532.95	" Délégation.....	
" " " " 5 St-Jean.....	153.90	" Annonces.....	35.45
" " " " 6 Sorel.....	804.00	" Organisation de Succursales.....	282.82
" " " " 7 Farnham.....		" Fonds des malades.....	57.32
" " " " 8 Drummondville	93.80	" Timbres et cartes postales.....	18.00
" " " " 9 Valleyfield.....	825.85	" Honoraires, avocats et notaires..	21.84
" " " " 10 Ottawa.....	535.15	" Taxes.....	6.65
" " " " 11 Worcester.....	293.70	" Louis Archambault.....	16.35
" " " " 12 Manchester.....	146.85	" Onésime Frappier.....	600.00
" " " " 13 Woonsocket.....	489.30	" Droits Nap. Lafamme.....	1,000.00
" " " " 14 Biddeford.....	119.85	" " Horace Plante.....	1,000.00
" " " " 15 Lowell.....	184.00	" " Jos. Etienne Benard.....	1,000.00
" " " " 16 Haverhill.....	86.00	" " Hildebert Belisle.....	1,000.00
" " " " 17 Salem.....	54.40	" " Napoléon Bérichon.....	1,000.00
" " " " 18 Providence.....	186.30	" " Pierre O. Lasalle.....	1,000.00
" " " " 19 Fall River.....	100.00	" " Ferd. Coulombe.....	1,000.00
" " " " 20 Holyoke.....	156.85	" " Elphège Gaulin.....	1,000.00
" " " " 21 Sherbrooke.....	81.70	" " Norbert Lanthier.....	1,000.00
" " " " 22 Magog.....	113.85	" " Salomon Bérard.....	1,000.00
" " " " 23 St-Félix Valois.	100.00	" " Jos. Bernatchez.....	1,000.00
" " " " 24 Ste-Geneviève..		" " Odilon Berthiaume.....	1,000.00
" " " " 25 Alfred.....	88.40	" " Alfred Leblanc.....	1,000.00
" " " " 26 St-Romuald.....	100.00	" " Moïse McHenry.....	1,000.00
" " " " 27 St-Jérôme.....	52.25	" " Rodrigue Chapleau.....	1,000.00
" " " " 28 St-Jean Chail..		" " Edouard Poliquin.....	400.00
" " " " 29 Lachine.....	3.88		15,974.16
" " " " 30 St-Paul l'Ermite	58.85	Balance en mains et en banque.....	33,004.70
" " " " 31 Lewiston.....	114.00		
" " " " 32 Joliette.....			
" " " " 33 Terrebonne.....	72.20		
" " " " 34 Ste-Martine.....	168.65		
" " " " 35 New-Bedford..	78.00		
" " " " 36 Ware.....	87.40		
" " " " 37 Springfield....	55.60		
" " " " 38 Fitchburg.....	57.95		
" " " " 39 Lawrence.....	65.55		
" " " " 40 Ste-Brigide....	808.70		
" " " " 41 St-Enfant-Jésus	98.40		
" " " " 42 St-Charles.....	302.15		
" " " " 43 St-Jacq. l'Ach..	54.30		
" " " " 44 Sacré-Cœur....	193.05		
" " " " 45 St-Lin.....	65.10		
" " " " 46 St-Henri.....			
" " " " 47 St-L. de Franc.	225.75		
" " " " 48 St-V. de Paul..	192.50		
" " " " 49 Hochelaga....	117.00		
" " " " 50 St-Jean-Bapt..	497.25		
" " " " 51 Maisonneuve..	50.85		
" " " " 52 Notre-Dame....	465.50		
" " " " 53 Ste-Cunégonde	72.10		
" " " " 54 St-Jacques....	109.75		
" Fabrique Sainte Cunégonde.....	25,553.00		
" Insignes.....	6.00		
" Profits et Pertes.....	14.70		
	\$51,598.88		\$51,598.88

ETAT DES AFFAIRES DE LA SOCIETE POUR LE MOIS DE JUILLET 1899

ACTIF		PASSIF	
A argent en mains et en banque.....	\$33,004.70	Par Droits Octave Chabot.....	1,000.00
" Contribution aux décès.....	3,591.70	" Allocations.....	1,079.51
" Cotisation mensuelle.....	1,525.70	" Surplus sur appel.....	68.01
" Insignes de membre.....	653.55	" Examens médicaux.....	50.75
" Effets de bureau.....	4,825.85		2,198.27
" Intérêts accrus.....	2,490.00		
" Dépôt au Gouvernement.....	5,000.00		
" Prêts aux fabriques et communautés rel.	166,115.25	Valeur de la Société au 31 Août 1899.....	263,914.63
" Succursales.....	43,823.75		
	\$268,112.95		268,112.95



OUTILS de toutes sortes et pour tous les Metiers
FERRONNERIES, COUPELLERIE,
 Couteaux, Rasoirs, Ciseaux, Etc.

L. J. A. SURVEYER, 6, RUE ST-LAURENT, MONTREAL

VOUS L'AUREZ

SI VOUS L'EXIGEZ

DE VOTRE EPICIER



Marque de Fabrique.



SAVON IMPERIAL
DE BARSALOU

De plus, vous aurez un grand choix de jolis Cadeaux en apportant les enveloppes de cet excellent Savon.

HOTEL JACQUES-CARTIER

MM. J. B. BUREAU & CIE qui viennent de rouvrir cet hotel et de le remettre sur le pied d'autrefois, s'appliqueront tout particulièrement à bien servir les membres des sociétés mutuelles. Les "Artisans" sont tout spécialement invités. Chambres meublées à neuf, cuisine supérieure et prix modérés. Toujours à l'ancienne endroit :

Place Jacques-Cartier

N. B. — M. J. B. BUREAU est l'un de nos plus anciens membres.

Dr GENDREAU
DENTISTE

30, Rue St-Laurent, Montréal

Heures de consultation : De 9 hrs. a. m. à 6 hrs. p. m. **Tél. Bell Main 2818.**

AUX MEMBRES DES ARTISANS !!

Rappelez-vous toujours
de la Maison GADBOIS & CIE

Pour acheter vos Fournaises, etc.
 Spécialités : Poêles à Gasoline et Gasoline.

1810, Ste-Catherine, Montréal

POMPES FUNEBRES
LAURENT THERIAULT

(Successeur de V. Thériault)

M. L. THÉRIAULT, un des membres fondateurs de la Société des Artisans, continue, en les agrandissant, les opérations de la maison V. Thériault qui fut si bien connue et encouragée. On trouve à son établissement tout ce qui se rapporte aux pompes funèbres, dans les qualités et les prix les plus désirables. Service prompt, courtois, distingué. Un personnel bien choisi. En plus des voitures doubles et somptueuses qui sont aussi louées pour mariages, baptêmes, etc.

16½ et 18, St-Urbain et 231, Centre, **MONTREAL**
 Tél. Bell Main 1899. **NUIT et JOUR** Tél. March. 716

J. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

Monuments en Marbre et Granit, ouvrages de Bélistes et de Cimetières, etc., de toutes descriptions

Bureau et Atelier : **COTE-DES-NEIGES, MONTREAL**

Téléphone Bell Up 1466.

(Connexion gratuite pour Montréal)

Chs O. de LORIMIER

FLEURISTE

250, rue St-Denis, MONTREAL

(Vis-à-vis Jardin de l'Enfance)

Choix de fleurs coupées ; plantes de toutes sortes, corbeilles, paniers rustiques, bouquets, décorations florales, etc., etc.

Spécialités : Tributs floraux pour funérailles, fleurs artificielles et métalliques, etc. **Tél. Bell Est 149**

L' "EUREKA"

Une glacière pour les familles

La glacière l'EUREKA se recommande par son bas prix, l'économie de glace, l'absolue pureté qu'elle garantit aux aliments les plus divers. Elle est adoptée par des communautés et de grands hôtels. Nous la recommandons tout spécialement aux Artisans. Pour autres renseignements, s'adresser à

J. S. BOURASSA

1608, Notre-Dame, ou

489, Moreau, MONTREAL

N. B. — M. Bourassa est un artisan.

HOTEL ST-JAMES

Vis-à-vis la gare du G. T. R. et à quelques pas de celle du C. P. R.

THEO. LANCTOT

Propriétaire.

MONTREAL

M. Lanctôt est un des plus anciens membres, il porte le No 52

ARBOUR & LAPERLE

IMPRIMEURS *

* **RELIEURS**

421 RUE ST-PAUL

MONTREAL